

## **AIDE POUR LES MANIFESTATIONS AGRICOLES OU AGROALIMENTAIRES**

Objectifs : Soutenir l'organisation de manifestations à caractère agricole ou agroalimentaire visant à favoriser et promouvoir les productions locales de qualité

### **Bénéficiaires :**

Les aides seront destinées aux groupements d'agriculteurs, syndicat d'éleveurs et associations de producteurs dont le siège social se situe en Vendée et dont les productions sont issues de l'agriculture vendéenne.

### **Montant de l'aide :**

Le programme d'aide prévoit des subventions basées sur la rayonnement géographique de la manifestation et pour des budgets minimum de 1 520 €, plafonnées à :

- 600 € pour des manifestations d'envergure locale,
- 4 000 € pour des manifestations d'envergure interdépartementale ou nationale,
- 8 000 € pour des manifestations d'envergure internationale.

Le montant d'aide ne devra pas dépasser le taux plafond d'aide de 70% des dépenses et il pourra être revu à due concurrence dans le cas où d'autres organismes publics participeraient au financement d'une opération.

L'octroi d'une subvention est limitée à une manifestation par an et par structure bénéficiaire.

### **Modalités :**

#### **➤ Dépenses éligibles :**

Frais découlant directement de l'organisation ou de la participation aux manifestations, coûts réels de logistique notamment l'achat et la location de matériel d'exposition ou d'aménagement des stands de présentation.

S'adresser à :  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT  
Service Agriculture et Pêche : 02.51.44.21.09